



ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE PLENEUF VAL-ANDRE

AVA Siège social : 2 rue de Chaumont 22370 Pléneuf Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

FLASH INFO

1 février 2026

ELECTIONS COMMUNALES.

Nous entrons dans une période cruciale pour l'avenir de notre commune. Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars. Nos principaux souhaits sont :

- Que la nouvelle équipe s'engage par écrit à impliquer les associations et le public en amont des différents projets.
- Que nos élus et en particulier le nouveau maire soient présents et à la disposition des administrés.

Pour l'instant une seule liste menée par M. Pierre Alexis Blévin s'est déclarée officiellement. Un article de Ouest-France précise que le candidat est avocat au barreau de Saint-Brieuc, enseignant chercheur chargé de cours à Rennes, enseigne le droit administratif et constitutionnel à Rennes 2 et à l'institut catholique de Guingamp. Dans le même article il déclare que pour être élu, il faut aimer les gens et être disponible.

Son nouvel engagement porte sur la villa Charner, les travaux de voiries, la réfection des certaines voies, l'enfouissement des réseaux, le développement des voies cyclables, la gestion de la nouvelle piscine, garder au niveau de la commune la main mise sur le PLU éviter que le port passe en société publique locale (SPL).

Avis AVA.

Il s'agit de déclarations générales , nous attendons la parution du programme qui sera mis à la disposition du public. Pour le port nous rappelons que le propriétaire est le département et la commune le concessionnaire. Nous sommes favorables à la gestion du port par la commune.

Le candidat déclare que sa liste reste ouverte et se situe au centre de l'échiquier. Une liste qui devait se présenter a « jeté l'éponge ». Il est difficile de mettre sur pied une troisième liste mixte. Nous le regrettons car il s'agit d'un peu de démocratie qui s'éloigne. Reste une liste d'opposition qui devrait bientôt se déclarer.

LES FINANCES DE LA COMMUNE.

L'article du journal Ouest-France (23 février 2026) indique que le taux d'endettement de la commune s'élève en 2024 à 13 950 260 euros, soit par habitant 3303 euros contre 714 euros pour la moyenne nationale des communes comparables.

L'adjoint aux finances, M. Hamon soulignait le lendemain au journal Ouest-France (24 – 25 février 2026) que le montant de la dette par habitant s'élève à 1921 euros compte tenu que le nombre d'habitants officiel en 2024 (source DGF) est de 7260 habitants.

Avis de l'AVA.

Pour les communes connaissant un afflux dû à leurs activités touristiques, elles sont prises en compte dans la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle permet à ces communes de bénéficier de dotations importantes pour faire face à leurs charges supplémentaires en attribuant des ressources nécessaires à leurs charges de fonctionnement.

Ce type de mesure ne s'applique pas au ratio de la dette par habitant qui est un indicateur de suivi de la situation financière de la commune, qui mesure le poids de la dette qui contribue à financer les

équipements nécessaires à la population de la commune. Ce qui permet de comparer les communes entre elles.

Ces deux dispositifs poursuivent des finalités différentes! L'encours de la dette de la commune en 2024 est bien de 3303 euros par habitant. Nous pouvons ajouter que la commune occupe la 423 place des communes les plus endettées de France sur 35858.

Notre taux de désendettement d'environ 5 ans est bon mais repose sur du sable. Il s'appuie sur les sommes versées par le casino (pourcentage), les éoliennes pour 1 million d'euros et sur la dotation globale de fonctionnement ...Rien ne dit que ces subventions perdurent, le casino sa fréquentation est variable, pour les éoliennes Iberdrola a vendu tous ses parcs éoliens sauf celui de Saint-Brieuc qui n'a pas encore atteint la rentabilité souhaitée, en cas de vente les subventions seront-elles toujours prises en compte par le nouveau propriétaire ? Pour la DGF 2024 l'ensemble des administrations publiques affichent un déficit de 169,6 milliards d'euros et celui des collectivités les dépenses excèdent les recettes de 17 milliards. Des baisses de dotation sont à craindre.

MAGASIN LECLERC.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) avait émis en février 2025 un avis favorable à la modernisation du centre Leclerc de Pléneuf Val-André. Le super U d' Erquy avait émis un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). Cette commission a émis un avis favorable à l'agrandissement du Leclerc.

L'AVA est satisfaite de cette décision en espérant que le 8 à 8 place de Lourmel perdure.

LES ARBRES EN DANGER.

La France compte 17,6 millions d'hectares , 900 000 hectares de plus qu'il a 10 ans.Malheureusement entre 2015 et 2023 de nombreuses essences ont été victimes d'insectes ravageurs (70 espèces), de champignons pathogènes (110 sortes), d' incendies (environ 16 millions de m3) et environ 110 millions d'arbres morts sur pied et 200 millions en voie ou en cours de dépérissement.

Six espèces d'arbres sont particulièrement menacées, il s'agit :

- **Du châtaignier** atteint du chancre du châtaignier, ce champignon se loge dans les vaisseaux puis le bois de l'arbre provoquant sa mort. Il faut de plus ajouter un insecte (le cynips) qui s'attaque au feuillage et aux fruits.
- **Du buis** et sa pyrale ; il s'agit d'un insecte dont la chenille (tête noire et corps vert) se nourrit des feuilles.
- **Du pin maritime**, il s'agit de vers qui pénètrent par millions au niveau des canaux vasculaires et bloquent la circulation de la sève et entraînent la mort de l'arbre. Ces vers se déplacent dans un secteur d'environ 500 m grâce à un coléoptère vecteur. Aucune variété n'est résistante à ce jour.
- **Des épicéas**, qui doivent faire face aux scolytes qui sont des larves d'insectes qui creusent

des galeries pour pondre des œufs. La mort de l'arbre est très rapide (quelques semaines).

- **Des ormes** après la graphiose (champignons) bien connue, ils sont attaqués par des ascomycètes (champignons) dont le mycélium envahit le réseau vasculaire de l'arbre.
- **Des frênes** (quatrième essence exploitée par l'industrie du bois) la chalarose (champignon) dont les spores sont propagées par le vent aux printemps.

Il faut donc éviter de planter ces essences pour ne pas participer à la propagation des maladies mais également :

- Eviter de planter en un seul endroit une essence unique mais mélanger feuillus et résineux.
- Eviter de détruire les feuillus en bonne santé qui assurent le gîte et le couvert aux oiseaux et insectes.
- Ne pas abattre, élaguer, tailler des haies... en période de nidification.
- Mettre en place des nichoirs.

Quelles essences pouvons planter sans trop de risques ?

Parmi les espèces qui s'adapteront le mieux nous pouvons citer le mélèze de Sibérie, l'épicéa d'Orient, le chêne du Caucase, le liquidambar, le cèdre du Liban, le châtaignier américain et chinois, les épicéas de Serbie, d'Orient ou de Sitka, des frênes de Mandchourie et le chêne oxyphylle.

PARKING DU PORT DE DAHOUE.

Certains commerçants sis sur le quai de Dahouet seraient favorables à l'installation d'un parking payant d'autres sont farouchement opposés.

Avis de l'AVA.

Pour la boulangerie il serait peut-être possible de prévoir 2 Arrêts minute, pour les autres commerces l'idée de faire payer une place de parking pour effectuer une course, prendre une consommation ou un repas nous semble aberrant. La solution proposée par certains de se garer à la Princelle, prendre la navette pour venir sur le port est une vue de l'esprit. Nous sommes pour conserver un stationnement gratuit et interdire le stationnement uniquement les jours de fête sur le port. Laissons les commerçants et les résidents du port libres de leur avenir.

PARKINGS DU VAL-ADRE.

Faire payer le stationnement est un sujet qui est parfois abordé par certains élus en prétextant que d'autres stations balnéaires le font.

Avis de l'AVA.

Nous estimons que cette idée n'est pas raisonnable vu le coût des installations, leur entretien, la durée de leur utilité (période estivale). Arrêtons de prendre exemple sur d'autres communes ou villes et restons nous même.

ACHAT DE VILLAS ANCIENNES ET PROTEGEES AVEC LEUR PARC

Dernièrement des villas et leur parcs ont été achetés au Val André par des promoteurs ou constructeurs.

Avis de l'AVA.

Nous attendons de prendre connaissance des projets et la position des élus concernant l'interprétation qu'ils font de la protection des éléments bâtis, leur mise en valeur ou requalification au titre de l'article L151-19 du code l'urbanisme et du code de l'environnement.